



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 octobre 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 5 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 octobre 2005

**Fonds de Concours 2004 : Avenue de Paris**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2005**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Loi du 13 Août 2004 a modifié profondément le régime juridique du fonds de concours et permet aux EPCI à fiscalité propre de verser une participation à un organisme public assurant la maîtrise d'ouvrage d'un équipement.

Le projet qui pourrait faire l'objet d'un fonds de concours est l'Avenue de Paris dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville.

Les aménagements réalisés outre l'aspect esthétique (il convient de se remémorer les stationnements de voitures sur les trottoirs) ont eu pour objectif une sécurisation plus importante tout en maintenant la fluidité du trafic. Des aménagements relatifs aux Transports Urbains ont été intégrés et la création de contre-allées avec plantations a permis pour les riverains de limiter les nuisances liées à la circulation tout en offrant un cheminement sécurisé pour les vélos hors flux de circulation général.

Pour l'ensemble de ces raisons, un fonds de concours à hauteur de 750 000 € peut être demandé, conformément au plan de financement joint en annexe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort à hauteur de 750 000 €, conformément au plan de financement joint.
- Inscrire les sommes correspondantes au chapitre 83003001-8241-1327.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**